

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE

S/4833/Rev.1

9 juin 1961

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

---

Chili : amendements révisés au projet de résolution présenté  
par Ceylan, le Libéria et la République arabe unie (S/4828)

1. Au quatrième alinéa du préambule, remplacer le membre de phrase "et une menace à la paix et à la sécurité internationales" par "et risque de compromettre le maintien de la paix et de la sécurité internationales".
2. Ajouter entre les paragraphes 3 et 4 du dispositif le texte suivant :  
"Exprime l'espoir qu'une solution pacifique sera donnée au problème de l'Angola conformément à la Charte des Nations Unies;"
3. Numéroté comme il convient le nouveau paragraphe et modifier en conséquence la numérotation du dernier paragraphe.

-----